

# WORKING PAPER

*Série Développement durable et territorial*

1

Le  
développement  
durable : une  
application à la  
croisée des  
chemins  
interculturels ?

*Juillet 2008*

par Céline Brandeleer

  
**Solidarité**  
Think Tank européen  
Pour la Solidarité

[www.pourlasolidarite.be](http://www.pourlasolidarite.be)

Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

***Pour la Solidarité*** organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen ***Pour la Solidarité***

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

[info@pouglasolidarite.be](mailto:info@pouglasolidarite.be)

[www.pouglasolidarite.be](http://www.pouglasolidarite.be)

## LES CAHIERS DE LA SOLIDARITÉ

Collection dirigée par Denis Stokkink

*Europe, énergie et économie sociale*, Série Développement durable et ville, n°15, 2008

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

*La diversité dans tous ses états*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

*Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

*Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des*

## **Introduction**

*Si l'on parle de développement « durable », faut-il en déduire qu'il existe un développement qui ne le soit pas ? Dès lors, ne serait-ce pas le développement lui-même qui constituerait une partie du problème de la durabilité ? D'où une nécessité de ne pas se limiter à trouver un développement alternatif (parce qu'alors le développement durable reste du développement en soi) - mais aussi des alternatives au développement ou, au moins, d'essayer de sortir du cadre qui le détermine. Ce n'est donc pas du concept même de développement durable qu'il est question ici, mais plutôt de ses fondements et, surtout, de sa mise en pratique.*

Pour étayer cette réflexion, nous essayerons de comprendre en quoi le développement resterait empreint de la notion de croissance et quel est l'impact de cette confusion pour la/les définitions du développement durable et ses applications, notamment dans des rapports Nord/Sud. Afin de parvenir à une compréhension plus globale de cette problématique, il semble important de se rendre compte en quoi le développement durable a une matrice occidentale qui le rendrait non universel et, par conséquent, non exportable tel quel. Pour finir, nous proposerons quelques pistes pour une mise en œuvre d'un développement durable plus « participatif », plus adaptable ou adapté aux contextes (sans tomber nécessairement dans le particularisme) et donc moins déconnecté du politique.

### **1. Confusion croissance et développement**

Le développement durable est à la fois l'expression d'un problème – celui de l'inséparabilité des crises économiques, sociales et environnementales – et une interrogation sur l'évolution de l'économie capitaliste actuelle.

Malgré un caractère déclaratoire (et potentiel) qui se voudrait autre, le développement durable ne resterait-il pas, *dans les faits*, du développement avec une forte perspective gestionnaire (ce qui n'est pas nécessairement négatif en

soi) et un accent mis sur la rentabilité/croissance ? Cette application peut s'observer essentiellement à deux niveaux :

- **Le niveau des entreprises**: Les notions de durabilité et d'environnement ont fini par faire sens dans le monde des affaires, en ce qu'elles sont devenues enjeux, opportunités et moteurs potentiels de croissance. Les entreprises répondent ainsi aux critiques, essentiellement environnementales, tout en préservant la logique capitaliste et une croissance maintenant 'durable' et rendue même inséparable de la protection de l'environnement (voir *cercle vertueux*). En somme, on pourrait dire qu'« avoir fait de l'industrie la solution des problèmes d'environnement qu'elle a générés, tel fut finalement l'un des principaux tours de force du monde des affaires »<sup>1</sup>.

- **Le niveau international** : Le cadre de référence de beaucoup de grandes organisations internationales est devenu, au fil du temps, celui de la promotion du développement durable par le commerce. C'est l'idée d'un *cercle vertueux* : « libéralisation du commerce – augmentation du revenu mondial – protection de l'environnement – développement durable »<sup>2</sup>. Cette thèse, émise originellement par le GATT, a été reprise lors de la Convention de Rio en 1992 (l'un des volets de l'Agenda 21 s'intitulant « promouvoir le développement durable par le commerce »). Actuellement, beaucoup considèrent qu'elle constitue l'un des grands cadres de référence de l'OMC. Toutefois cette thèse présente plusieurs écueils :

- le protectionnisme semble loin de disparaître (même s'il s'exprime parfois de manière détournée),
- l'augmentation du revenu mondial ne signifie évidemment pas répartition équitable: dangers de fuite de capitaux ou de *race to the bottom* (écrasement du droit face à la logique économique : diminution des contraintes sociales et légales pour attirer l'investissement),
- le commerce seul ne permet pas la croissance à long terme, ce sont surtout des facteurs internes au pays qui la permettent : capacité

---

<sup>1</sup> AUBERTIN, C., VIVIEN, F-D. (dir.), *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*, La documentation française, Paris, 2006, p133.

<sup>2</sup> DAMIAN, M., CHAUDHURI, B., BERTHAUD, P., « La libéralisation des échanges est-elle une chance pour le développement durable ? » in *Revue Tiers Monde*, t.XXXVIII, n°150, avril-juin 1997, p429.

d'innovation, d'adaptation, d'attirer l'investissement... qui dépendent de la structure interne (moyens techniques, infrastructure et capital humain afin d'assurer la rentabilité des investissements). Par conséquent, les investissements se font surtout dans les pays « émergents » parce qu'ils offrent un meilleur rendement. Le risque est que cela laisse les pays les plus pauvres encore plus « à la traîne »,

- suppose l'automatisme, uniquement grâce à l'augmentation de revenu, de la protection de l'environnement alors que celle-ci provient nécessairement d'une décision politique,
- confusion croissance/développement durable.

En somme, ce *cercle vertueux* apparaît aussi naïf que potentiellement dangereux parce que : « Le thème de la croissance durable ne semble bien tracer qu'une seule perspective : celle d'un 'développement (inégal) durable', dont on ne voit pas trop comment il pourrait, sinon assurer, du moins introduire tant une solidarité et une équité intergénérationnelles qu'une solidarité et équité intragénérationnelles »<sup>3</sup>.

Ne serait-il donc pas nécessaire de dégager le développement durable de cette logique qui le conçoit comme une résultante de la croissance ?

Cependant, si l'émergence de la définition du développement durable reste imprégnée de ce *cercle vertueux*, l'on ne peut résumer le développement durable à ce que beaucoup assimilent à une tentative de (re)légitimation du capitalisme. Il paraît donc nécessaire de s'intéresser aux contextes particuliers et enjeux politiques conditionnant sa définition et à la manière dont il sera appliqué.

## **2. Développement durable et logique économique**

Si l'attrait pour l'investissement et la logique de marché restent bien présents dans la *mise en pratique* du concept de développement durable, c'est probablement parce que la croissance, en tant que fondement économique, est

---

<sup>3</sup> Idem, p442.

toujours perçue comme condition de développement. Ce serait là le cœur du problème pour Gilbert Rist, « la politique de croissance économique préconisée pour réduire la pauvreté et maintenir la stabilité de l'écosystème ne change guère de celle qui – historiquement – n'a fait que creuser l'écart entre les riches et les pauvres et mettre en danger l'environnement. »<sup>4</sup>

Par exemple, les *droits de polluer* ou les *permis négociables* conservent cette logique d'investissement et sont susceptibles d'induire des tensions dans les rapports Nord/Sud (en favorisant, entre autres, la délocalisation d'industries polluantes) tout en ayant des impacts importants en termes de redistribution ou de transferts techniques. De plus, il est assez probable que, de cette manière, les inégalités soient conservées voire même augmentées (cf. *cercle vertueux*). En d'autres termes, l'on butte ici sur « l'affirmation paradoxale que le développement durable n'advient que par la poursuite et le renforcement des logiques d'action habituelles – plus de science, plus de techniques, plus d'échange, plus de 'démarche qualité', plus de rationalité... – sans que l'on sache très bien pourquoi ces logiques n'ont pas assuré jusqu'alors ce qu'elles sont supposées bientôt apporter»<sup>5</sup>.

Ce qui peut expliquer pourquoi le développement durable peut parfois apparaître comme une légitimation du pouvoir en place ou comme la capacité du capitalisme à « s'autoréformer ».

Les pays du Sud (surtout « émergents ») finissent par percevoir l'environnement et le développement durable comme des moyens de négociation avec les pays industrialisés, s'avérant parfois très rentables. Ce faisant, ne risquerions-nous pas de voir le caractère social du développement durable passer aux oubliettes ?

---

<sup>4</sup> RIST, G., cité dans ZACCAI, E., *Le développement durable, dynamique et constitution d'un projet*. Coll. Eco Polis, P.I.E. – Peter Lang, Bruxelles, 2002, p153.

<sup>5</sup> AUBERTIN, C., VIVIEN, F-D. (dir.), op.cit., p136-137.

### **Un exemple : le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP)**

Le MDP est l'un des trois mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto. Il permet aux pays industrialisés d'investir dans des projets censés participer au développement durable dans les pays « en voie de développement » et ce, afin de parvenir aux quotas d'émission de gaz à effet de serre à un prix plus avantageux. En d'autres termes, le MDP entend concilier impératifs de compétitivité, lutte contre les changements climatiques et développement durable. Dans les faits, les logiques économique et technique ont tendance à dominer la prise de décision, au détriment parfois d'enjeux sociaux ou de la participation des populations concernées par les projets. L'exemple le plus polémique est probablement le projet « Plantar » au Brésil avec plusieurs milliers d'hectares de plantations d'eucalyptus (système du puits de carbone), nécessitant l'utilisation de terres arables et le déplacement de populations locales. Le projet a été fortement critiqué comme contribuant à exacerber les tensions sociales traversant le pays (cf. mouvement des paysans sans terre) alors même que la réduction effective des émissions de CO2 pour les puits de carbone n'a pas encore été prouvée.

La résultante serait un déficit politique du développement durable (en termes de modalités de décision collective). Ce constat nous conduit à poser la question de la participation à la définition du développement durable.

### **3. Vous avez dit « Sous-développement » ?**

En catégorisant « pays développés » / « pays en voie de développement », l'on divise, consciemment ou non, le monde en deux parties et l'on donne une direction à un développement par étapes vers lequel l'humanité est supposée tendre. Prédomine ainsi une vision plutôt économique et objective du monde, vision probablement influencée par une division moderne nature/culture, où règne un rapport raisonné et objectif avec l'environnement. Résultante de ces deux conceptions, le monde deviendrait alors ce lieu « où *marché* et *bonne gouvernance* peuvent apparaître comme marquant la fin de l'histoire, l'arrivée au terme d'une longue marche vers le progrès »<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> EBERHARD, C., « Redéfinir nos responsabilités entre globalité et localités. Dialogue introductif » in *Droit gouvernance et développement durable*, Cahier de l'anthropologie du droit, 2005, Paris, Karthala, p.10.

Le problème est que ce « monde » n'est universel qu'au sein d'un système particulier. Ainsi Cornélius Castoriadis a remarqué que « le terme 'développement' a commencé à être utilisé lorsqu'il est devenu évident que le 'progrès', 'l'expansion', la 'croissance' n'étaient pas des virtualités intrinsèques, inhérentes à toute société humaine [...], mais des propriétés spécifiques – et possédant une 'valeur propre' – des sociétés occidentales »<sup>7</sup>. Ceci est également vrai pour le développement durable : on ne peut l'exporter sans prendre en compte sa matrice résolument occidentale.

Ce qui pose ici question « c'est la capacité, même avec une réelle volonté politique, de parvenir à une participation suffisante quand on définit des politiques et qu'on développe des savoirs, au départ, en dehors de ces populations »<sup>8</sup>.

Mais plus encore, des dispositifs *durables* ont bien souvent été mis en place localement avant d'être souvent qualifiés de sous-développés. En d'autres termes, des structures sociales parfois bien adaptables aux problématiques contemporaines, ont été disqualifiées parce que jugées trop « informelles », puis remplacées par des dispositifs jugés plus « modernes ». Mais ceux-ci sont-ils vraiment plus adaptés (ou adaptables) tant aux changements actuels qu'aux systèmes et populations locaux?

Pour éviter ce genre de situation et puisque le concept de développement durable ne peut être qualifié d'universel, une participation des populations concernées semble indispensable pour enrichir sa définition en fonction des contextes.

#### **4. Univers, plurivers**

Parvenir à une définition plus contextuelle du développement durable et avec la participation de ceux qu'elle concerne, oui, mais que faire lorsque les bases

---

<sup>7</sup> CASTORIADIS, C. cité dans VIVIEN F-D, « Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps » in *Le développement durable, de l'utopie au concept*, Ed. Elsevier SAS., 2001, p29.

<sup>8</sup> ZACCAI, E., op.cit. p 156.

mêmes des visions respectives du monde sont différentes, voire d'apparences incompatibles ou lorsque les positions sont asymétriques dans le dialogue?

Le fait est que notre rationalité a du mal à concevoir que plusieurs perceptions de la réalité puissent coexister et, par conséquent, à prendre l'autre au sérieux lorsque les points de vue diffèrent : « La vision du monde moderne est fondée sur le mythe de la découverte de la raison, découverte qui donne du pouvoir. Les gens raisonnables *croient* vraiment qu'aucune réalité n'est valable hormis la réalité rationnelle, et que toute réalité peut être appréhendée et expliquée à travers des concepts scientifiques [...] et le discernement logique. »<sup>9</sup>

**Lorsque deux univers se confrontent : l'exemple de la construction d'une centrale géothermique en Nouvelle-Zélande :**

Lors d'une réunion sur le projet réunissant citoyens, promoteurs, experts scientifiques et les porte-parole de la tribu maorie locale, les Ngapuhi, le débat porta sur l'impact négatif du captage des fluides géothermiques sur les sources d'eaux chaudes naturelles. Pour la tribu maorie, chaque source était une partie constitutive d'un esprit et les forages allaient perturber l'harmonie de toute la région. Aucun autre membre de la réunion ne pris ces considérations au sérieux alors même qu'elles étaient tout à fait cohérentes, et continuèrent à débattre de questions pratiques. « Le problème, c'était que les deux parties, tout en parlant de la même région géothermique, offraient des explications radicalement différentes de sa constitution et de ses origines. Si différentes qu'il n'y eut en fait aucun dialogue, l'intelligibilité intrinsèque de la vision des Ngapuhi étant, en l'occurrence, rejetée par les scientifiques et les autres qui, sans s'en rendre compte, jugeaient seule valable leur propre description de la réalité. »<sup>10</sup>

Mais peut-on encore continuer à ignorer les visions des autres alors qu'il s'agit ici de notre futur commun ? Pour qu'un dialogue soit vraiment possible, il faut une reconnaissance mutuelle et une prise en considération des différents *univers* de représentations du monde.

---

<sup>9</sup> RAINE, P., *Au-delà de l'universalisme. Le chaman et l'écologiste, un horizon toujours ouvert*. Interculture, Institut interculturel de Montréal, cahier n°140, avril 2001, p.13.

<sup>10</sup> Exemple tiré de : RAINE, P., *Au-delà de l'universalisme. Le chaman et l'écologiste, un horizon toujours ouvert*. Interculture, Institut interculturel de Montréal, cahier n°140, avril 2001, p.3.

Dans l'application actuelle du concept de développement durable, ne risquerions-nous pas, conformément à la rationalité instrumentale qui y prévaut encore, de reléguer au rang de l'irrationnel, du folklore ou du mythologique toute contestation ne cadrant pas avec nos systèmes de représentation ? En résumé, « le point de vue d'un observateur extérieur, dès lors qu'il ne participe pas à ce même imaginaire, [...] ne pourra jamais reconnaître un pouvoir comme légitime car il ne s'y reconnaît pas. Les conditions exigées pour une identification sont absentes »<sup>11</sup>. Par conséquent, il semble nécessaire de se rendre compte que nous ne vivons pas dans un *univers* un et entier où tout serait applicable uniformément, mais dans un *plurivers* où tout concept devrait, non pas être traduit et imposé, mais trouver un équivalent et s'adapter à d'autres horizons de représentation.

Il ne s'agit pas ici de proposer une vision « culturaliste » du développement durable, mais d'en souligner une nouvelle fois sa spécificité occidentale – et par conséquent non universelle. L'ouverture de sa définition à d'autres cultures ou univers, en termes de complémentarité, pourrait permettre l'expression de la diversité plutôt que d'uniformiser pour plus de rationalité. Ne serait-ce pas une façon de remettre l'homme au centre des processus, et non pas une main invisible du marché ?

## **5. La participation en question**

Comment faire pour parvenir à l'acceptation et à la validation des *autres formes de connaître* et faire en sorte que le développement durable ne soit plus – ou en tout cas moins – conditionné par sa matrice occidentale? Cela pourrait se faire au travers d' « un véritable dialogue [ce qui est] plus qu'une confrontation d'opinions, de points de vue, à propos d'un objet, c'est un véritable dévoilement de soi pour appréhender son vis-à-vis, en tant que source de connaissance et pas simple objet de connaissance »<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> ARNAUD, A-J., cité dans BISSOT, *La transparence sacrée ou le secret révélé : le principe dialogique comme mode de légitimation du pouvoir*, p. 3. Article disponible sur [www.dhdi.org](http://www.dhdi.org)

<sup>12</sup> EBERHARD, C., cité par BISSOT, op.cit, p.9.

Tout en évitant les pièges de l'universalisme ou du particularisme, cela permettrait d'éviter d'imposer toute vision du monde à d'autres, ce qui serait – en poussant à l'extrême – assimilable à une nouvelle sorte de colonialisme. Parvenir à ce processus pluraliste n'est pas des plus évident puisque cela demande une prise de distance et une remise en question relative de nos propres fondements de la réalité – et qu'il est difficile et angoissant de les bousculer. Mais c'est là le prix à payer afin de « faire entendre des voix différentes pour pouvoir nous émanciper d'impositions, qu'elles soient explicites ou implicites, de visions du monde et nous orienter vers de véritables dialogues interculturels qui reconnaissent que si nous pouvons trouver des terrains d'entente sur certaines questions, nous ne saurions viser une éradication du pluralisme inhérent à la vie humaine »<sup>13</sup>.

Si l'on suit ce raisonnement, le développement durable serait à redéfinir chaque fois en fonction du contexte d'application, d'où l'importance de la participation des acteurs concernés.

L'un des problèmes de la participation promue par le développement durable ne serait-il pas qu'elle est bien souvent apolitique et appliquée de façon managériale ? : « Le vivre-ensemble harmonieux ne serait que question d'aménagements institutionnels permettant à tous de collaborer de manière responsable pour le bien commun, ce bien commun étant défini par les centres du pouvoir et gravitant largement autour du bienfait d'une « *omnimarchandisation* » du monde qui en permettrait l'exploitation rationnelle au bénéfice de tous. Le caractère politique des choix de société est évacué »<sup>14</sup>

Reste qu'un raisonnement en termes de développement durable, essentiellement grâce à une vision moins cloisonnée ou segmentaire, pourrait aller vers un enrichissement de l'action publique et prévenir des dérives technocratiques. Si le développement durable peut permettre une certaine (re)problématisation d'enjeux *politiques*, sa portée ne devrait pas rester que procédurale.

---

<sup>13</sup> EBERHARD, C., op.cit, p. 17.

<sup>14</sup> EBERHARD C., « De l'univers au plurivers : fatalité, utopie ou alternative ? » in *La mondialisation : Utopie, fatalité, alternatives ?*, FUSL, Bruxelles, 7 mars 2008, p. 17 – disponible sur [www.dhdi.org](http://www.dhdi.org)

## Pour en savoir plus :

- AUBERTIN, C., VIVIEN, F-D. (dir.), *Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*, La documentation française, Paris, 2006.
- BISSOT, *La transparence sacrée ou le secret révélé : le principe dialogique comme mode de légitimation du pouvoir*, p. 3. Article disponible sur [www.dhdi.org](http://www.dhdi.org)
- DAMIAN, M., CHAUDHURI, B., BERTHAUD, P., « La libéralisation des échanges est-elle une chance pour le développement durable ? » in *Revue Tiers Monde*, t.XXXVIII, n°150, avril-juin 1997.
- EBERHARD, C., « Redéfinir nos responsabilités entre globalité et localités. Dialogue introductif » in *Droit gouvernance et développement durable*, Cahier de l'anthropologie du droit, 2005, Paris, Karthala.
- EBERHARD C., « De l'univers au plurivers : fatalité, utopie ou alternative ? » in *La mondialisation : Utopie, fatalité, alternatives ?*, FUSL, Bruxelles, 7 mars 2008 – disponible sur [www.dhdi.org](http://www.dhdi.org)
- Lascoumes, P., « Productivité des controverses et renouveau de l'expertise » in *Cahiers de la sécurité intérieure*, n°38
- RAINE, P., *Au-delà de l'universalisme. Le chaman et l'écologiste, un horizon toujours ouvert*. Interculture, Institut interculturel de Montréal, cahier n°140, avril 2001.
- RIST, G., *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*. Presses de sciences po., Paris, 1996
- VIVIEN F-D, « Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps » in *Le développement durable, de l'utopie au concept*, Ed. Elsevier SAS., 2001.
- ZACCAI, E., *Le développement durable, dynamique et constitution d'un projet*. Coll. Eco Polis, P.I.E. – Peter Lang, Bruxelles, 2002.